CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 19 pluviose, l'an 7 de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

L'armée de Rome, aujourd'hui l'armée de Naples, fut attaquée le 2 pluviose par une foule innombrable

3 A

formée des débris de l'armée napolitaine, des lazzaronis et des paysans, tous bien armés, bien dirigés, et embrasés par les torches du fanatisme le plus délirant : enveloppés de toutes parts, de toutes parts les soldats de la liberté ont enfoncé les assaillans ; et après trois jours de prodiges de valeur, que les victoires antérieures des républicains peuvent seules rendre croyables, tous les obstacles ont été vaincus, et l'armée s'est établie dans Naples. L'énergie des patriotes napolitains, si long-temps comprimée, s'étoit ranimée avec force. Leur voix est entendue ; et, réunie à la clémence du vainqueur, elle convertit dans un saint enthousiasme pour la liberté le fanatisme qu'on avoit soufflé dans le cœur d'une multitude égarée ; et la République napolitaine est proclamée, et son gouvernement provisoire est organisé.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, L. M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire général, *Signé*, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviose an 7.